

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 20 OCTOBRE 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 20 OCTOBRE 2025 à 18 h 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY (arrivé en cours de séance) – COULONVAL – BROUSSE (arrivée en cours de séance) – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – FOURES.

Absents excusés : Mmes SANCHEZ – SALANDINI – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- DEMANDES DE SUBVENTIONS 2026 : ETAT, DEPARTEMENT, AGGLO, SYADEN.

M. le Maire rappelle à ses collègues que les demandes de subventions doivent être adressées aux différents partenaires, avant le 31 octobre 2025.

Les dossiers suivants seront déposés :

- SYADEN : Installation d'un éclairage LED autonome au camping, en remplacement des luminaires existants, pour un montant de projet de 25 964.44 € H.T.,
- DEPARTEMENT : Extension Centre Médical. La commune a sollicité au titre de 2025, une subvention pour l'ensemble du projet. Les contraintes budgétaires n'ont malheureusement pas permis au Département d'attribuer la subvention en intégralité. Seule, une tranche, correspondant à 50 % des travaux a été prise en compte. Après contact pris avec les services départementaux, une lettre de demande de versement de la tranche complémentaire sera suffisante.
- ETAT : Cette année, M. le Maire propose à ses collègues que la demande de subvention, au titre de la DETR soit sollicitée par le Syndicat Intercommunal de Cylindrage (S.I.C.) chargé d'effectuer les travaux de modernisation de l'espace public de la salle polyvalente et l'aménagement de la place de la rue des Ecoles après démolition de la bâtisse.
- FPIC : Carcassonne Agglo a validé l'attribution à la commune d'une somme de 28 545 €. Il indique que cette somme peut être affectée à tout moment à un projet d'investissement. Aucun besoin n'étant identifié pour le moment, M. le Maire propose à ses collègues de reporter son affectation.

Accord unanime du Conseil Municipal sur toutes ces propositions.

- CENTRE MEDICAL : VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

M. le Maire informe ses collègues que toutes les opérations préalables et notamment l'étude de sol ont été réalisées.

Le dossier de consultation des entreprises proposé par l'architecte prévoit une estimation de travaux d'un montant de 420 326.58 € H.T.

M. le Maire propose à ses collègues l'approbation du dossier afin de lancer la consultation des entreprises.

Accord unanime du Conseil Municipal qui valide le lancement du D.C.E et mandate le Maire pour l'approbation de tous les documents et marchés liés à cette opération.

- AGGLO : PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE.

M. le Maire indique à ses collègues que Carcassonne Agglo a souhaité initier une politique éducative pour les enfants âgés de 0 à 17 ans du territoire par la signature d'un Projet Educatif de Territoire.

Ce projet a été validé par le Conseil d'Agglo et sollicite les communes pour émettre un avis sur ce projet.

Ce dernier sera expérimenté sur notre territoire du Nord Carcassonnais durant la période 2025-2027.

Après débat, ce projet est approuvé à la majorité (2 contre, 3 abstentions, 6 pour).

- ACQUISITION HOMPS, PARCELLES « LANDES », SUPERFICIE DE 9 015 M².

M. le Maire informe que la commune a été saisie par Mme LABASTRIES-HOMPS Marie-Thérèse qui souhaite céder à la commune les parcelles suivantes :

- AL 10, Combe de Taure, (contenance totale de 7 a 76 ca),
- AL 11, Combe de Taure, (contenance totale de 22 a 38 ca),
- BH 35, La Matte, (contenance totale de 10 a 14 ca),
- BH 36, La Matte, (contenance totale de 49 a 87 ca).

La surface totale représente 9 015 m².

Il indique à ses collègues que la proposition faite à Mme LABASTRIES-HOMPS est de 0.15 € le m², somme identique aux acquisitions antérieures.

L'acquisition s'élèverait à 1 352.25 € et la proposition a été acceptée.

Il précise à ces collègues que depuis de nombreuses années la commune acquiert des parcelles classées en zone naturelle, afin de conserver l'espace ouvert au public.

Accord unanime du Conseil Municipal pour l'acquisition de ces parcelles et mandat est donné au Maire pour signer l'acte à venir. Ce dernier sera à la charge de la commune.

- DECISIONS MODIFICATIVES N° 4, 5, 6.

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'il y a lieu, comme tous les ans en fin de gestion budgétaire de procéder à des virements de crédit.

Les virements ci-après seront apportés :

DM N° 4 : DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre – Opération	Montant	Article – Chapitre – Opération	Montant
2131 – 21 – 175 Réparations Bâtiments Communaux	+ 5 000 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux école primaire	- 5 000 €		

DM N° 5 : DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2157 – 21 – 322 Cadre de vie	+ 5 000 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux école primaire	- 5 000 €		

DM N° 6 : DEPENSES		RECETTES	
Article – Chapitre - Opération	Montant	Article – Chapitre - Opération	Montant
2135 – 21 – 324 Rénovation salle polyvalente	+ 8 000 €		
2131 – 21 – 244 Gros travaux école primaire	- 8 000 €		

Accord unanime du Conseil Municipal.

- DIVERS.

- Vœux au personnel.

La cérémonie aura lieu le vendredi 19 décembre à 19 h 00 dans les mêmes conditions que les années précédentes avec un apéritif dinatoire.

- Pylône téléphonique Orange.

M. le Maire informe que l'opérateur a annoncé le début des travaux le 04 novembre 2025 et une mise en service le 04 mai 2026.

Il rappelle que cette installation a été programmée en remplacement du relais Orange situé sur le clocher de l'église depuis de nombreuses années.

Cette installation plus performante permettra une meilleure couverture téléphonique.

- Liste électorale.

M. le Maire demande à M. Jean MAURY, Président de la Commission de contrôle des listes électorales de définir une date de réunion de la commission entre le 21 novembre et le 30 décembre.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

* M. BENOIT informe ses collègues que les travaux d'aménagement du chemin d'accès au moulin sont en cours de réalisation.

* M. COULONVAL fait le compte rendu de la réunion qui a eu lieu à la DDTM et à laquelle il a assisté concernant le financement des travaux de protection contre les inondations et les ruissellements.

Il propose qu'une communication soit faite par affichage et réseaux sociaux.

* Mme MARCAILLOU fait le point sur les informations concernant les dons d'organes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 30.

Le Maire,


Alain MARTY

